

Siéger au CHSCT de la Fonction publique

OBJECTIFS

- ➔ **Clarifier les obligations et les enjeux** de la prévention
- ➔ **Connaître le cadre juridique et réglementaire** de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail dans les collectivités, les textes et les documents de référence dans la Fonction publique
- ➔ **Définir le rôle**, les missions et les conditions d'action du CHSCT
- ➔ **Mesurer les niveaux de responsabilité** en cas d'accident de service, de maladie professionnelle, leurs conséquences, les coûts, les enjeux
- ➔ **Connaître le rôle des acteurs de la prévention** dans la fonction publique
- ➔ **Savoir analyser les situations de travail** pour identifier les risques liés aux conditions de travail, proposer les mesures de prévention auprès de l'employeur

PROGRAMME

1. Mission, fonctionnement et moyens du CHSCT

- Resituer le rôle et les missions du CHSCT
- Connaître les dispositions réglementaires en matière d'hygiène et sécurité pour repérer les textes juridiques pertinents et nécessaires à l'action du CHSCT
- Comprendre les enjeux de la prévention des risques professionnels
- Identifier et connaître les différents acteurs de la prévention de la collectivité et leur niveau possible d'intervention
- Connaître les règles de fonctionnement du CHSCT et ses moyens
- Utiliser les informations à disposition pour préparer actions et interventions
- Connaître les enjeux des consultations du CHSCT
- Connaître les moyens d'action du CHSCT

2. Intervention des membres du CHSCT et outils d'investigation

- Connaître les principaux risques, leurs caractéristiques
- Analyser une situation de travail pour mieux évaluer les risques professionnels
- Préparer et réaliser les interventions sur le terrain en impliquant les agents

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Interactive, entrecoupée d'exercices et d'études de cas.

ÉVALUATION

Durant la formation, évaluation des connaissances et des acquis (questions-réponses, quizz, QCM, exercices, ateliers).

UNE ATTESTATION EST REMISE EN FIN DE FORMATION

PUBLIC

La fonction publique : membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Aucun pré-requis

DURÉE

5 jours (35 heures)